

## Autorisation de paiement *sans droit de contestation* (seulement pour les entreprises)

Prélèvement CH-DD interentreprises (Swiss B2B Direct Debit) de PostFinance SA

### Indications sur l'émetteur de la facture

Numéro d'adhérent de l'émetteur de la facture (RS-PID)

### Informations sur le débiteur (client)

N° de référence du client	Entreprise
Nom	Prénom
Rue, n°	NPA, localité
Téléphone	E-mail

Par la présente, le client autorise PostFinance jusqu'à révocation à prélever sur son compte les montants dus à l'émetteur de la facture indiqué ci-dessus.

#### IBAN (compte postal)

Si le compte ne présente pas la solvabilité nécessaire, PostFinance est autorisée à contrôler le solde à plusieurs reprises en vue d'exécuter le paiement, mais n'est pas tenue d'effectuer le débit.

Les prélevements effectués selon les règles ne peuvent pas être annulés. Les éventuelles différences doivent se régler directement et exclusivement avec l'émetteur de la facture.

Veuillez envoyer l'autorisation de paiement dûment complétée à **PostFinance**, Scan Center, 3002 Berne.

Lieu, date

Signature(s)\*



\*Signature du mandant ou du mandataire titulaire du compte postal. Deux signatures sont requises en cas de signature collective.



1. L'émetteur de la facture met l'autorisation de paiement à la disposition du débiteur.
2. Le débiteur envoie l'autorisation de paiement dûment complétée à PostFinance.
3. Après l'activation par PostFinance, le débiteur reçoit l'autorisation de paiement en retour.
4. Le débiteur envoie l'autorisation de paiement dûment remplie à l'émetteur de la facture, à l'adresse indiquée ci-dessus.